

Fiche d'information

Millepertuis (Mildac®)

Antidépresseurs

Présentation

Comprimé enrobé à 300 mg et 600 mg, gélule à 175mg

Quel bénéfice attendre de ce médicament ?

Le millepertuis est prescrit pour soulager la tristesse, l'absence de motivation, le ralentissement psychomoteur, la p de plaisir dans les activités quotidiennes et dans l'amélioration de la qualité du sommeil. Elle peut ainsi vous aider à retrouver un mieux-être. Il faut noter que les effets bénéfiques n'interviennent pas avant 2 à 4 semaines de traitem

Le médicament est important car, en réduisant les symptômes liés à la maladie, il vous aidera à poursuivre vos activ personnelles et professionnelles. Mais le médicament à lui seul n'est pas suffisant pour votre rétablissement : il est souvent nécessaire d'être soutenu par une psychothérapie d'accompagnement et de poursuivre des activités de pla de votre choix. Enfin, ce médicament n'entraine pas de dépendance.

- Comment prendre votre médicament ?

Il doit être pris en respectant la posologie prescrite sur votre ordonnance.

Les comprimés doivent être avalés avec un grand verre d'eau.

En cas d'oubli d'une prise, si vous prenez votre médicament en une seule prise dans la journée :

- Le matin : vous pouvez la prendre dans la journée
- Le soir : si l'oubli est constaté avant le coucher, vous pouvez prendre le comprimé oublié.

Si l'oubli est constaté après le coucher dans les 2 cas : attendre la prise prévue du lendemain

Ne jamais doubler les doses pour compenser un oubli de prise.

Quels effets indésirables peuvent apparaître ?

Ces effets indésirables peuvent ne jamais apparaître et sont différents d'une personne à l'autre.

Dans leur grande majorité, ils ne sont pas graves. Ces effets peuvent apparaître très rapidement, et certains régressent quelques semaines après le début du traitement. Il faut les connaître pour pouvoir les identifier ou les éviter et, dans tous les cas, parlez-en à votre médecin qui recherchera une solution pour les atténuer, voire les faire disparaître.

Cette fiche fait mention des effets indésirables les plus souvent rencontrés par les patients ; d'autres effets plus rares peuvent parfois apparaître ; Parlez-en avec votre médecin ou votre pharmacien.

Effets	Que dois-je faire ?
Eruptions cutanées, démangeaisons faisant penser à une allergie	En cas d'apparition, prenez rapidement une photo du trouble cutané et contactez votre médecin.

Que surveiller pendant le traitement ?

Les signes d'alerte

Prévenez immédiatement votre médecin en cas d'apparition de confusion, forte transpiration, diarrhée et/ou tremblements inhabituels.

Quelles précautions à observer ?

L'alcool

La prise d'alcool est contre indiquée, car elle peut entraîner une somnolence excessive, augmenter les effets indésirables, le mal-être et l'angoisse.

Les drogues

La consommation de ces produits peut favoriser une réapparition des troubles liées à votre maladie, de plus elle s'oppose à la réussite de votre traitement.

Les médicaments

Ne prenez pas de médicaments non prescrits par votre médecin. Demandez l'avis de votre médecin ou pharmacien car des interactions avec votre traitement habituel peuvent apparaître.

Projet de grossesse

Si vous envisagez une grossesse, parlez-en avec votre médecin. Lui seul sera à même d'évaluer la poursuite du

traitement.

La régularité du traitement

La poursuite du traitement est indispensable pour obtenir une stabilité psychique. En revanche, une interruption brutale du traitement vous expose à un mal-être (rebond d'angoisse, tristesse, d'insomnie) et, à plus long terme, à une rechute.

La prise régulière du traitement conditionne son efficacité qui apparaît après quelques semaines. Vous pouvez préparer un semainier pour ne pas oublier de prendre votre traitement. Le traitement se prend souvent plus de 6 mois.

L'arrêt du traitement doit toujours être décidé en accord avec votre médecin prescripteur. Il doit être **progressif** sur plusieurs semaines.

Cette fiche d'information a été réalisée par les professionnels de santé du Réseau P.I.C. (Psychiatrie- Information - Communication).
Toutefois, cette fiche est un support d'information non exhaustif qui doit vous permettre d'en parler plus largement avec votre médecin ou pharmacien.
© Copyright réseau PIC – 2026 – **Dernière mise à jour de cette fiche : 12/12/2025**